



Se remettre en couple après un dépôt de plainte

Par **gerardpy**, le **18/12/2019 à 12:06**

Bonjour,

ma compagne a portée plainte contre moi pour violence conjugale mais sans aucun coups n'est été donné juste verbale, et petite bousculade (je précise qu'elle prends des antidépresseurs depuis plusieurs années suite a des problèmes a son travail) nous vivons ensemble depuis 36 ANS

elle est actuellement dans un petit appartement et viens de me recontacter après 5 semaines sans nouvelle et envisagerait de revenir, et dois manger ensemble dans un restaurant fin décembre car elle regrette de s'être empressée de porter plainte et les conséquences (nous avons une maison achetée ensemble) ma question est peut elle revenir ? au vu de ce que les gendarmes ou pu lui conseiller !!

Par **Visiteur**, le **18/12/2019 à 12:26**

Bonjour

Les conseils des gendarmes seront toujours orientés par la prudence et ne peuvent se mettre à la place des gens.

Nous avons vu ici beaucoup de cas où reprendre la vie commune s'est avéré être une erreur. Juridiquement, elle peut retirer sa plainte, mais le procureur peut décider de poursuivre.

Par **youris**, le **18/12/2019 à 14:31**

si votre épouse veut prendre le risque de rajouter son nom à la liste des 117 femmes tuées par leurs compagnons en 2019, votre épouse peut décider de revenir.

mais je partage la réponse d'ESP, les cas où la femme est retournée vivre avec son tortionnaire pour ensuite mourir sous ses coups, sont malheureusement très fréquents.

il y a eu un cas où la sécurité sociale avait refusé de prendre en charge les soins nécessités par les coups de son compagnon au motif qu'elle était retournée vivre volontairement chez lui

malgré la violence avérée de son compagnon et de ses antécédents.

je crois qu'elle est morte balancée par dessus le balcon par son compagnon.